

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021 A 20 H SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, CHAUMONTET Denis, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERLET Noémie, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan, BLANDIN Aurélie, JACCAZ Yan.

Excusé : /

Absent non excusé : /

Mme Aurélie BLANDIN a été désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- **Affectation des résultats 2020 budgets principal et eau**
- **Vote du budget primitif du budget principal 2021**
- **Vote du budget primitif du budget eau 2021**
- **Admission en non-valeur budget principal et eau**
- **Vote des taxes locales 2021**
- **Auberge communale : exonération du loyer d'avril 2021**
- **Amortissement des travaux sur réseau d'eau potable**
- **Urbanisme**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 04 mars 2021 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part aux élus des dernières décisions prises à savoir :

- Accord donné au laboratoire ISTERRE d'installer des capteurs pour enregistrer la sismicité à proximité de la faille du Vuache pour une durée d'un an.

• 1. Affectation des résultats 2020 budgets principal et eau

Budget Principal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2020** comme suit :

Investissement :

Article 001-ONA

Excédent d'investissement antérieur reporté 17 634.53 €

Fonctionnement :

Article 002-ONA

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 168 592.21 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité**
(11 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 voix ABST)

Budget Eau :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2020** comme suit :

Investissement :

Article 001-ONA

Déficit d'investissement antérieur reporté 18 840.20 €

Report au 1068-ONA 18 840.20 €

Fonctionnement :

Article 002-ONA

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 90 963.91 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité.**
(11 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 voix ABST)

• 2. Vote du budget primitif du budget principal 2021

Monsieur Jérémy PUZEL, conseiller municipal en charge des finances, présente le Budget Primitif 2021 sur le Budget principal :

Pour la section fonctionnement

Dépenses	877 667.21 €
Recettes	877 667.21 €
002 Excédent antérieur reporté	168 592.21 €

Pour la section investissement

Dépenses	347 658.04 €
Recettes	347 658.04 €
001 Excédent antérieur reporté	17 634.53 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, passe au vote**

Accepte le budget primitif 2021 du Budget principal par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

3. Vote du budget primitif du budget eau 2021

Monsieur Romain Foex, Maire-Adjoint en charge de l'eau présente le Budget Primitif eau 2021 :

Pour la section fonctionnement

Dépenses	192 977.54 €
Recettes	192 977.54 €
002 Excédent antérieur reporté	90 963.91 €

Pour la section investissement

Dépenses	586 121.72 €
Recettes	586 121.72 €
001 Déficit antérieur reporté	18 840.20 €
1068 Autres réserves	18 840.20 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, passe au vote

- **Accepte** le budget primitif 2021 du Budget eau par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

4. Admission en non-valeur budget principal et eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des créances dues et non recouvrées par la Trésorerie depuis 2012 sur les deux budgets ont lieu d'être mises en admission en non-valeur (annulation) à savoir :

- Pour le budget principal : 6 287.78 € de 2012 à 2013
- Pour le budget eau : 2 452.27 € de 2012 à 2019

Monsieur Le Maire liste les deux états des restes à recouvrer annexés à la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

- décide d'annuler les créances dues sur le budget principal pour 6 287.78 €
- décide d'annuler les créances dues sur le budget eau pour 2 452.27 €
- demande de prévoir ces sommes aux budgets primitifs au compte 6541.

5. Vote des taxes locales 2021

Monsieur Le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Suite à la réforme fiscale, la taxe foncière bâti 2020 est augmentée d'office en 2021 par le taux départemental 2020 qui s'élève à 12.03. Ainsi, celle-ci passe de 13.84 % à 25.87 %.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 voix d'abstention de voter le taux des taxes directes locales de la commune en 2021, comme suit :

◆ Taxe foncière (bâti)	25.87 %
◆ Taxe foncière (non bâti)	65.30 %
◆ CFE (Cotisation foncière des entreprises)	26.85 %

- **6. Auberge communale : exonération du loyer de mars 2021**

Monsieur Le Maire rappelle aux élus d'une demande reçue en date du 04 mars 2021 de Mr ALRAN Patrick, gérant de « l'Auberge de Chaumont » de pouvoir bénéficier à nouveau et ce pendant les prochains mois, d'une exonération de ses loyers du restaurant et de l'appartement qu'il loue pour son personnel, suite aux deux baux de location du 21/01/2019 et du 11/04/2019, dans le cadre de la seconde crise sanitaire due au Covid-19 et ici pour le mois d'avril 2021.

Les élus restant toujours compréhensifs face à l'impact financier que la crise sanitaire continue à engendrer au sein de la gestion du restaurateur, une réflexion est faite néanmoins au sein de l'assemblée sur les deux types de location à savoir l'une commerciale avec le bail du restaurant et l'autre avec le contrat de location d'un appartement de type T3 pour son personnel.

⇒ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité par 6 voix pour, 2 voix contre, 3 voix d'abstention :

- d'exonérer sous forme d'une remise de créance totale s'élevant à 1300.00 € à destination de l'auberge de Chaumont du mois d'avril 2021 pour le restaurant
- de ne pas dispenser la location de l'appartement que l'aubergiste loue pour son personnel,
- de charger Mr Le Maire à l'exécution de cette remise de créance,
- de décider à chaque séance du mois de location à exonérer suite à demande,

- **7. Amortissement des travaux sur réseau d'eau potable**

Monsieur le Maire, suite à une demande de la Trésorerie de Rumilly, informe les élus qu'en 2020 la commune de Chaumont a effectué des travaux de modification sur le réseau d'eau potable de Chaumontet d'un montant de 9 730 € HT.

Tout travaux sur le réseau d'eau doit être amorti sur 30 ans de façon obligatoire et annuelle dans le budget eau, l'année suivant les travaux.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le délai d'amortissement de ces travaux afin d'effectuer l'opération d'ordre comptable correspondante.

Après délibération, Le Conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

- ⇒ d'amortir les travaux de modification du réseau d'eau potable de Chaumontet effectués en 2020 sur une durée de 30 ans,
- ⇒ de charger le Maire d'amortir ces travaux sur le budget communal 2021 via une opération d'ordre prévue au budget primitif.

• 8. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

/

DECLARATIONS PREALABLES

DP07406521X0002 : FRACHEBOURG Laurent pour modifications de fenêtres en façade 1626 route du Maréchal Ferrant à Chaumont : **accord** du 18 mars 2021.

• 9. Divers

VOIRIE

Un courrier de la SCI CHENOU demande à la commune de mettre en état le chemin menant à sa propriété sur les Daines. Mr le Maire fait un historique de ce chemin à savoir : ce nouveau chemin, à l'initiative de Mr Gallay, a été créé sur des parcelles privées et devait remplacer le chemin rural passant à proximité de son habitation ; Mr Gallay devait acquérir ces parcelles et ensuite donner le chemin à la commune qui pouvait alors le classer en chemin rural. A ce jour, ces parcelles ne sont toujours pas acquises par Mr Gallay et donc le chemin est une voie privée.

Le conseil municipal maintient l'accord fait il y a plus de 20 ans entre la commune et Mr Gallay , mais demande à Mr Gallay d'acquérir ces parcelles avant le 31 décembre de cette année ; dans le cas contraire, la commune abandonnera cette proposition et remettra en état le chemin rural cadastré.

En attendant, afin de ne pas pénaliser la SCI CHENOU, la commune interviendra sur les nids de poule.

VENTE MOBILIER

Suite à une publication sur les panneaux communaux et le site internet communal, deux lots de tables et chaises ont été vendus à 500 euros chaque lot.

SIVU DU VUACHE

- Un atlas biodiversité va être établi par une stagiaire du SIVU du Vuache. Luc MERY, conseiller municipal en charge de l'environnement, est désigné référent pour alimenter ce futur ouvrage avec toutes les informations réunies concernant Chaumont.

- La fête des vergers qui était prévue à Clarafond-Arcine en octobre prochain ne pourra pas avoir lieu sur cette commune. Le syndicat est à la recherche d'une autre commune.

GITE D'ETAPE COMMUNAL

Pas de réouverture programmée du gîte d'étape communal jusqu'à nouvel ordre suite aux restrictions sanitaires préfectorales en vigueur dues au covid-19.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : LE 6 MAI 2021 à 20H

CHATAGNAT André-Gilles,

CHAUMONTET Denis,

PUZEL Jérémy,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaétan

MANTILLERI Eric,

MERLET Noémie,

MERY Luc,

BLANDIN Aurélie

JACCAZ Yan